

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 18 mars 2015 portant fin de fonctions  
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : AFSN1530232A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 6141-7-2;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant nomination de M. Michel CALMON, directeur d'hôpital hors classe, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 18 avril 2012,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 16 mars 2015, aux fonctions de M. Michel CALMON dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

**Article 2**

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 mars 2015.

MARISOL TOURAINE